

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION OCCITANIE
POUR LE MANDAT 2021-2025**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 10 décembre 2021 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations déjà effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;
- la désignation complémentaire de deux représentants employeur effectuée par l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et transmise le 3 janvier 2022

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Occitanie est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale
Représentant salarié	DESTAING SNIATECKI Christophe	Secrétaire exécutif	CFDT
Représentant salarié	LEBOUVIER Muriel	Serveuse	CFDT
Représentant salarié	REGNIER Jean- Francois	Receptionniste	CGT
Représentant salarié	GENDRE Fabrice	Technicien supply chain	CGT
Représentant salarié	POUBLANC Francoise	Cuisinière	CGT
Représentant salarié	PEYROT Jessica	Monitrice éducatrice	CGT
Représentant salarié	KEDDAM Hanafi	Assistant juridique	UNSA
Représentant salarié	GUILHEM MISTOU Dominique	Juriste	UNSA
Représentant salarié	RIUS Karine	Comptable	FO
Représentant employeur	DELEUZE Jean-Yves	Chef d'entreprise	MEDEF

Représentant employeur	PUEL Patrick	Boucher	U2P
Représentant employeur	AMEAUME RUMEAU Aurore	Secrétaire générale	U2P

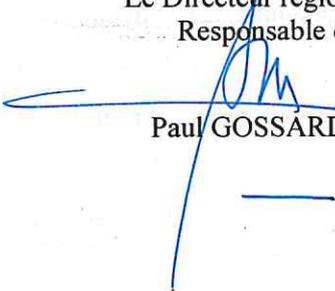
A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DREETS.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Fait à Toulouse , le 29 mars 2022

Pour le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités et par délégation,

Le Directeur régional adjoint,
Responsable du Pôle Politique du Travail,


Paul GOSSARD

